

PUBLIÉ LE 24/01/2019 - MIS À JOUR LE 16/10/2020

Dispositifs médicaux du traitement des prolapsus pelviens et de l’incontinence urinaire : Compte rendu de la réunion de concertation du 22 janvier 2019

SURVEILLANCE - MATÉRIOVIGILANCE

L’ANSM a organisé le 22 janvier 2019 une réunion de concertation sur le traitement des prolapsus pelviens et de l’incontinence urinaire entre les patients, les associations de patients, les professionnels de santé (urologues, gynécologues, médecins généralistes, sages-femmes, kinésithérapeutes) et les autorités de santé (Direction Générale de Santé, Haute Autorité de Santé, Direction Générale de l’Offre de Soin).

A l’issue de cette journée, des pistes d’actions ont été partagées afin de mieux encadrer l’utilisation de ces dispositifs médicaux implantables et plus globalement la prise en charge des prolapsus pelviens et de l’incontinence urinaire, et garantir ainsi la sécurité des patients à chaque étape du parcours de soin.

Ainsi l’ANSM publie ce jour le compte rendu de la réunion de concertation.

Télécharger le compte rendu de la réunion de concertation du 22 janvier 2019 - Dispositifs médicaux du traitement des prolapsus pelviens et de l’incontinence urinaire (24/01/2019)